



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 août 2026 à 19 h 30

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 24 (5 procurations)

L'an 2026, le 26 août à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 20 août 2026.

Etaient présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. Frédéric BARTHE	M. Philippe WETZEL
M. Claude WEIL	M. François LARDINAIS	Mme Sandra RISCH
Mme Florence SCHWARTZ M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric LACHMANN	Mme Mélanie HEITZMANN
Mme Ellia FONTAINE	M. Samuel BERGER	Mme Elsa ESTREICHER
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Emmanuelle STUCKI	Mme Isabelle STRAUSS ZANELLI
Mme Mélanie CHITTIER	M. Bernard GUIDOT	M. Raphaël GOERGER
Mme Véronique BRUDER	Mme Bircan STEINMETZ	Mme Nathalie BABEL
	M. Martin GUNDELACH	M. Pascal LACROIX

Membres absents excusés :

M. Gaëtan FAES (procuration à M. Claude WEIL), Mme Aude BANZET (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), Mme Vanessa GUIDETTI (procuration à Mme Mélanie CHITTIER), Mme Aurélie VERAGUTH REMETTER (procuration à Mme Isabelle STRAUSS ZANELLI) et M. Willy MARTIN (procuration à M. Pascal LACROIX).

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM65/07/2026 Création d'un accueil scolaire du matin

Mme Ellia FONTAINE, Adjointe au Maire, présente le point.

Suite à la sollicitation de certains parents d'élèves pour la création d'un accueil du matin avant l'ouverture des écoles, un sondage a été effectué auprès de l'ensemble des parents d'élèves.

Dans les écoles Rohan, Briand et Vosges, les demandes d'inscription concernaient 1 à 4 enfants. A l'école du Centre, 8 inscriptions ont été enregistrées.

Alors que le nombre d'inscriptions est finalement faible globalement, il est proposé de créer ce dispositif d'accueil à l'école qui enregistre la plus forte demande, à savoir celle du Centre, à compter du 1^{er} septembre prochain.

Le recrutement d'un encadrant permettra d'assurer l'accueil de moins de 10 enfants.



L'organisation de cet accueil même sur une seule école, s'avère particulièrement délicate : le personnel extérieur nécessaire à l'encadrement n'intervient que pour une durée maximale d'1h30 par jour, comprenant l'accueil des enfants et le rangement des locaux. La pérennité de ce poste reste donc difficile à garantir.

Par ailleurs, une maman s'est proposée à l'école du Centre pour prendre le relais certains jours en cas d'absence de l'encadrant. Cette proposition a également conforté le choix de créer ce service à l'école du Centre.

Lieux du mode de garde :

L'accueil se déroulera dans les locaux du périscolaire rue du Rempart en face de l'école maternelle du Centre. Les locaux seront gracieusement mis à disposition par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. A noter que la Ville met également à disposition gracieusement l'école du Centre pour les besoins du périscolaire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Une convention sera établie entre les parties.

Les horaires d'accueil :

Les jours d'école entre 7h et 7h30. Garde assurée jusqu'à l'ouverture des portes de l'école du Centre soit 8h05, relais pris par les ATSEM.

Tarification :

4,85 € pour une arrivée à 7h, proratisé pour les arrivées à 7h15 (45 mn) et à 7h30 (30 mn). Facturation forfaitaire de 30 mn pour toute arrivée postérieure à 7h30.

Engagement de l'inscription à l'année, seule l'absence de l'encadrant donne lieu à une déduction.

Personnel :

1 encadrant embauché pour moins de 10 enfants via l'agence intérim ACTUA d'Erstein.

Un poste de vacataire sur certains jours en cas d'absence de l'encadrant principal.

La notion de vacataire répond à plusieurs notions :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité.
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté.

Agent référent :

Mme Pascale WUNSCH sera la référente pour le suivi administratif (inscriptions, préparation à la facturation, planning des présences et responsable des encadrants).

Elle devra pouvoir réceptionner les appels et SMS à compter de 6h30 en cas d'absence de l'encadrant et les signalements d'absences d'enfants.

Débats :

M. Pascal LACROIX ainsi que Mme Isabelle STRAUSS ZANELLI demandent quelles sont les qualifications requises. Mme Ellia FONTAINE répond que les candidats susceptibles de convenir ont été rencontrés et qu'un casier judiciaire vierge a été exigé.

M. Martin GUNDELACH demande quel est le coût de ce service pour la Ville.

M. le Maire indique que l'objectif initial était de parvenir à un coût neutre. Toutefois, compte tenu du nombre d'enfants finalement inscrits, cet objectif ne pourra pas être atteint pour cette première année de fonctionnement.



M. Martin GUNDELACH estime que le contribuable ne devrait pas avoir à supporter un coût correspondant à un service bénéficiant à un nombre limité de personnes.

M. le Maire et Mme Ellia FONTAINE précisent que l'objectif était de parvenir à un équilibre financier du service, tout en veillant à ne pas créer de concurrence avec les assistantes maternelles. Ils considèrent néanmoins qu'il convient d'accepter, pour cette première année, une prise en charge par la Ville comprise entre 3 000 € et 4 000 €.

M. François LARDINAIS estime qu'il s'agit avant tout d'un choix politique visant à proposer une solution aux parents qui rencontrent des difficultés à trouver un mode de garde adapté. Il considère que, dans ce cas, le critère financier ne saurait être le seul élément déterminant. Il rappelle que d'autres services publics de la Ville ne sont pas financièrement équilibrés et ne bénéficient pas non plus à l'ensemble des contribuables benfeldois, notamment dans les domaines du sport et de la culture.

M. Pascal LACROIX demande si Mme Pascale WUNSCH prendra désormais son service à 6 h 30 afin d'assurer, le cas échéant, le lien avec l'encadrant. M. le Maire répond que cela n'est pas prévu à ce jour et que les modalités de suivi de ce service seront précisées ultérieurement, si nécessaire.

Entendu les explications de Mme Ellia FONTAINE, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver la création de l'accueil le matin avant la classe pour les enfants scolarisés à l'école du Centre,
- d'approuver le cadre horaire, le règlement intérieur ainsi que la tarification tels que proposés,
- d'autoriser M. le Maire à signer un contrat avec une agence d'intérim pour la mise à disposition d'un agent encadrant,
- d'approuver la création d'un poste d'agent vacataire encadrant,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux du périscolaire du Centre avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ainsi que toutes pièces relatives à la création de ce service,
- de confirmer que les crédits nécessaires (frais de personnel et de fonctionnement) sont inscrits au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

